LIBERTÉ ET PATRIE

ÉTAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES ROUTES

District
LAUSANNE

Route cantonale N° 451 C

LIAISON JONCTION BLECHERETTE (N9) - CUGY
TRONCON: LA LANTERNE - CHALET AU RENARD

COMMUNE

LE MONT sur LAUSANNE

PLAN D'EXTENSION

FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Dressé par

P. Eginmann

Approuvé le 20 FEV. 1986

Le Chef du Département des travaux publics:

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS — LIBERTÉ ET PATRIE

Présenté par l'ingénieur en chef:

e.r. Eginmann.

Déposé à l'enquête publique au Greffe municipal de la C.ne du MONT sur LAUSANNE du 5 mars au 4 avril 1986

L'attestent au nom de la Municipalité:

Le syndic:

L.S.

Le secrétaire:

MUNICIPALITÉ LE MONT SUR LAUSANNE

Adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 21 JAN. 1987

L'atteste

CHANCELLERIE DU CONSEIL D'ÉTAT — CANTON VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Le chancelier:

Lausanne

N° 22 394	ÉCHELLE	Md	
29 . 11 . 1985	1: 1000	Class. rouleau N°	

SCHEMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS

Fiches de mesures

version corrigée et approuvée par le COPIL le 26 octobre 2006

Boussens

Bretigny-sur-Morrens

Cheseaux-sur-Lausanne

Cugy

Froideville

Jouxtens-Mézery

Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne

Morrens

Prilly

Romanel-sur-Lausanne

Sullens

Lausanne Région

Etat de Vaud

Association Blécherette Région

urbaplan

SBB CFF FFS

CM - 2000 - Le Mont - route de contournement RC 451 — Infrastructure TI

Constat :

- La densification du territoire, l'accueille de nouveaux habitants, la localisation de nouveaux emplois vont entraîner une croissance importante de la charge de trafic dans le périmètre de cette étude. L'objectif est d'absorber cette croissance par le développement de l'offre en transports publics.
- Malgré un important développement, les communes souhaitent conserver un centre de localité agréable à vivre et répondant aux exigences de sécurité.
- L'une des solutions qui permettrait de répondre à ces demandes est de prévoir des itinéraires de contournement des centres de localité.

Objectifs :

- la future route de contournement du Mont devra permettre de canaliser le trafic PL hors de la lcalité du Mont, ainsi que la presque totalité du trafic de transit qui utilise aujourd'hui l'axe de la RC 501 ;
- l'assiette actuelle de la RC 501 deviendrait une route communale en traversée, affectée aux besoins de la mobilité douce dans la commune, au trafic ayant pour O/D la commune elle-même et offrirait un itinéraire privilégié aux TC, qui seraient ainsi aussi proche que possible de leur clientèle potentielle.

Mesures proposées :

- Une étude de tracés existe pour le contournement de la localité du Mont, mais ne prend pas en compte l'organisation des accès routiers telle qu'elle est prévue dès 2012/2015 (mise en place d'un complément de jonction AR au Solitaire).
- Cette solution est toutefois adaptable aux exigences actuelles, de plus, elle permettrait d'envisager à moyen-long terme un itinéraire de contournement compatible avec les attentes des communes de Cugy et Morrens.

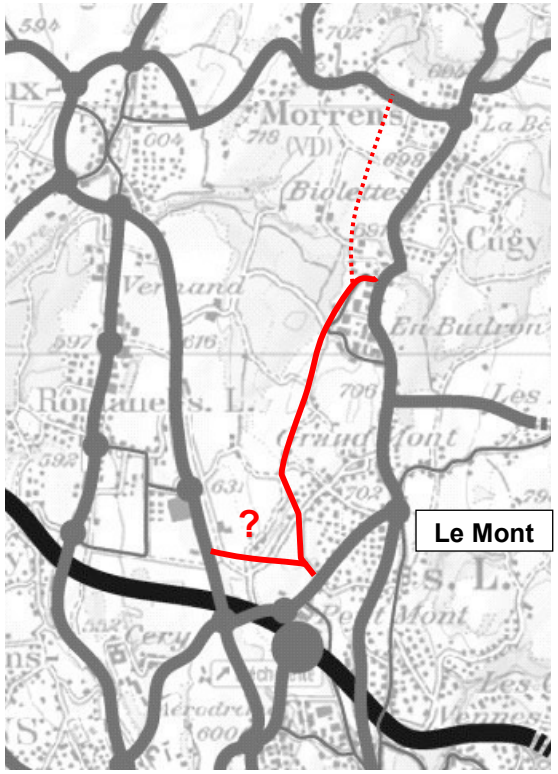

Mesures qui en découleront:

- Déclassement de l'axe principal traversant Le Mont en route communale
- Aménagement du centre de la localité pour favoriser l'intégration des mobilités douces et l'utilisation des transports publics.
- A terme, compatible avec d'éventuels itinéraires de contournement de Cugy et de Morrens.

Cette mesure s'inscrit dans :
Politique communale du Mont

Effet sur réseau TI

Qualité air/bruit :	0	Capacité :	+
Sécurité :	+	Attractivité :	(+)

Effet sur réseau TC

Qualité air/bruit :	0	Capacité :	++
Sécurité :	+	Attractivité :	++

Effet sur aménagement du territoire

- Création d'un axe supplémentaire important
- Déclassement de la RC 501

Effet sur environnement/paysage

- Etude d'impact

Conditions particulières de mise en œuvre :

La mise en place d'une route de contournement implique que la part de la RC 501 en traversée deviendra une route à charge intégrale de la commune

Intervenants et clé de répartition financière

Partenaires concernés :	Part financement :	%
Confédération (OFT) :	- Nul	0
Canton :	- Majoritaire	90-100
Communes concernées :	- Minoritaire	10 - 0
Exploitants	- Nul	0
Autres :	- Nul	0

Base légale : Loi cantonale sur les routes

Coût de la mesure :
Env. 11 mio. CHF (uniquement RC 451)

Durée mise en œuvre :
Ouvert – dépend des études en cours et à faire

Coût à l'exploitation :
Comparable à la RC 501 actuelle

Maître d'ouvrage :
Canton, avec accompagnement par la Commune du Mont

5b_NL_06 Le Mont / Liaison carrefour Lanterne-Budron

Coût de construction : 22.5 mio CHF TTC

Horizon de réalisation : 2019-2022

Description : Réalisation d'un axe de liaison direct à l'autoroute canalisant le trafic poids lourds et de transit hors localité.

Spécifications : Longueur totale de l'aménagement : env. 4'200 m

- délestage des charges de circulation permettant la priorisation des transports publics à l'intérieur de la zone à bâtir.
- axe de distribution ouest du Mont-sur-Lausanne.

Localisation : Commune du Mont-sur-Lausanne

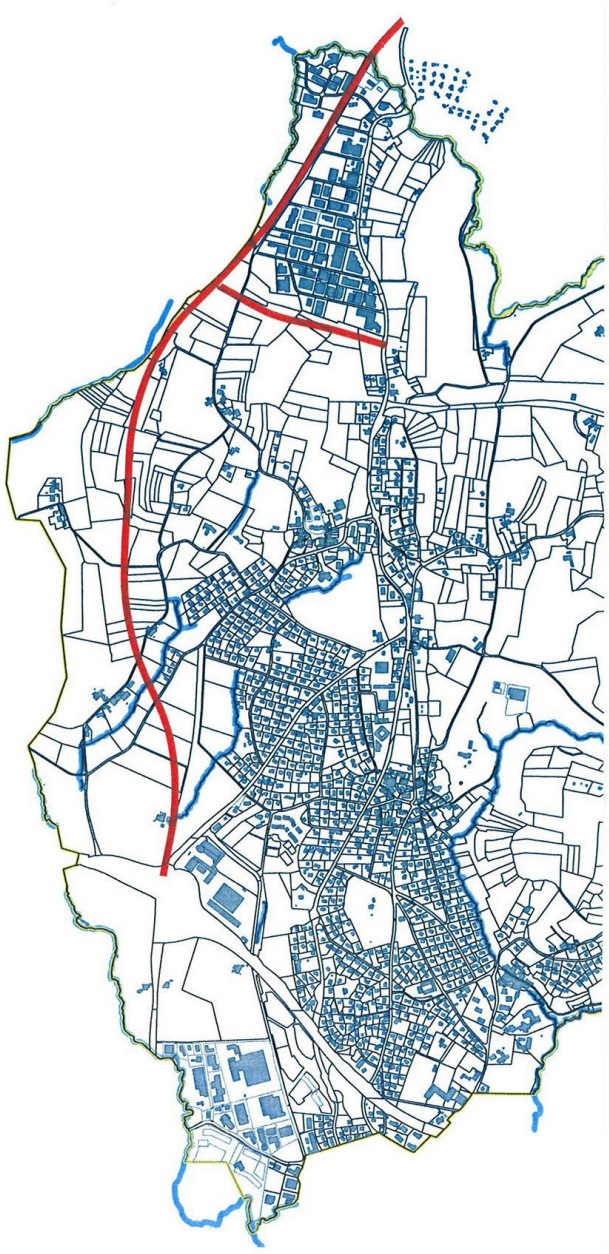

Référence :	- Etude de tracé RC 451c, Etat de Vaud, Service des routes 15.6.1983. - Plan d'extension fixant la limite des constructions approuvé le 21 nov. 1987 par le Conseil d'Etat. - SDNL, rapport final 2007. - SDNL, schéma directeur d'accessibilité multimodale du nord Lausannois, Transitec 2011.
Etat d'avancement :	- Confirmation du Conseil d'Etat de réserver les emprises nécessaires à la réalisation du 10 novembre 2010. - Attribution des terrains à l'Etat, Service des routes. Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne, enquête nouvel état parcellaire 2012.
Pilote / contact :	Le Mont-sur-Lausanne, Michel Recordon, service d'urbanisme.
Partenaires :	Canton de Vaud, Service des routes.